



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 95 a) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : commerce et développement

République islamique d'Iran* : projet de résolution

Commerce et développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 55/182 du 20 décembre 2000, intitulée « Commerce international et développement »,

Tenant compte des travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Monterrey (Mexique), du 18 au 22 mars 2002, et qui examinera entre autres des questions de politique macroéconomique relatives au financement du développement,

Considérant la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Doha (Qatar) du 9 au 13 novembre 2001 et vient d'achever ses travaux,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur le commerce et le développement¹, du rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement², du rapport d'activité du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral³ et du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session⁴;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/56/376.

² A/56/473.

³ Voir A/56/427.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 15 (A/56/15/Rev.1).*



2. *Souligne* qu'il est important d'examiner chaque année la question subsidiaire du commerce international et du développement au titre du point intitulé « Questions de politique macroéconomique »;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Commerce international et développement »;

4. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, de l'application de la présente résolution et de l'évolution du système commercial multilatéral.
